





Administration communale de Koerich

2, rue du Château L-8385 KOERICH Tél.: 288 355 200

A afficher sur le chantier près du trottoir d'une manière accessible et lisible pour le public.

Certificat « Point Rouge »

Emis conformément à l'article 37, alinéa 5 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain attestant que l'exécution de la construction définie ci-après a fait l'objet d'une autorisation du bourgmestre. Le dossier d'autorisation pourra être consulté en ce qui concerne l'implantation de la construction, ses parties extérieures et l'affectation de l'immeuble à la maison communale de Koerich - service technique et sur rendez-vous (Steve Rodesch, tél : 288 355 220).

En exécution de l'article 7 de la loi du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif un recours en annulation devant le Tribunal administratif est ouvert contre la présente décision. Le délai de recours est de 3 (trois) mois et prend cours avec la notification de la présente décision d'autorisation, mais à défaut 3 (trois) jours après le présent affichage. Le recours est à former par requête signée d'un avocat avoué.

Genre et situation de la construction : Autorisation pour la construction d'un hall de stockage sur le site du Centre de Logistique Cactus de Windhof, rue des trois Cantons, section B de Goeblange, n° cad.: 1243/2300 et 1243/2301

Nom et domicile du maître de l'ouvrage : Immobilière Windhof II S. A. à p. a. Immo Horizon S. A. route d'Arlon B.P. 36 L-8005 BERTRANGE

Nom de l'architecte et n° de l'autorisation gouvernementale : Architectes Perry Weber & Associés S. A. à 32, rue de l'Industrie L-8069 STRASSEN, n° AP/10322

Autorisation de construire délivrée par le bourgmestre le 2 4 0CT. 2025 us le n° 67/2025

Affiché, le 2 4 OCT. 2025 Le bourgmestre,

Daniel WIRTH

Adresse de publication : Rue des trois Cantons, section B de Goeblange, n° cad. : 1243/2300 et 1243/2301